



Hallennes lez Haubourdin, le 30 septembre 2023

CHALLENGE ARTICLES DE PRESSE SAISON 2023/2024

Mesdames, Messieurs,

Devant le succès de l'opération challenge articles de presse saison 2022/2023, j'ai le plaisir de vous informer que le Comité Directeur de la Ligue a pris la décision de poursuivre cette opération avec le règlement suivant :

Modalité du challenge :

Période prise en compte : les articles de presse de la saison sportive (parus du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024), qui nous seront parvenus avant le 30 septembre 2024.

4 groupes de clubs : Groupe 1 de 1 à 60 licenciés.
Groupe 2 de 61 à 120 licenciés.
Groupe 3 de 121 à 200 licenciés.
Groupe 4 plus de 200 licenciés.

Récompenses pour chaque groupe : 300 € pour le 1^{er} club
200 € pour le 2^{ème} club
150 € pour le 3^{ème} club

Afin de récompenser un plus grand nombre de clubs, une somme de 100 € sera attribuée à tous les clubs non repris dans les 3 premiers de chaque groupe, qui nous auront fait parvenir au minimum 3 articles.

Le résultat de ce challenge sera publié lors de l'assemblée générale de l'année suivante dans la REVUE DE PRESSE de la Ligue. Les clubs récompensés auront un virement par le trésorier de la ligue.

Merci de faire parvenir **par courrier postal dans les 3 mois qui suivent la parution, le ou les article(s) originaux** de la presse locale ou bulletins municipaux avec **mention du journal et date de parution**.

Nouveauté : Les articles parus sur le site d'un journal ou de la ville seront acceptés (excepté les réseaux sociaux) avec **mention du journal et date de parution**.

Sont exclus : les annonces d'évènements parues avant la date de la manifestation, horaires d'ouvertures du club.....).

Une parution faisant une page entière comptera pour 2 articles.

Un reportage télévisé comptera pour 3 articles.

Directement à :
Mme NOËL Marie Josée
1186 RUE HAUTE 62850 ALEMBON
marijodalembon@gmail.com

Je vous en remercie d'avance.
Bien sportivement

Michel BACZYK
Président de la ligue NPDC